

**DELIBERATION N° 18/248 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 18/027 AC
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DU 16 JANVIER 2018 RELATIVE
AU FONCTIONNEMENT DES GROUPES POLITIQUES
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

SEANCE DU 26 JUILLET 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt six juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juillet 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Paul LEONETTI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Laura FURIOLI à M. Michel GIRASCHI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Santa DUVAL
Mme Laura Maria POLI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Pascale SIMONI à M. François BENEDETTI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Pierre-José FILIPPOTTI, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** l'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse,
- VU** l'amendement déposé par le gouvernement à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 2017,
- VU** la délibération n° 18/027 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant sur le fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de modifier ainsi qu'il suit la délibération n° 18/027 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant sur le fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée de Corse : à l'article premier : remplacer « 745 896,75 € » par « 742 316,45 € ».

ARTICLE 2 :

Le reste des dispositions est sans changement.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 26 juillet 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En conséquence de la modification de la délibération n°18/026AC du 16 janvier 2018 portant sur le calcul des indemnités de fonction des élus de l'Assemblée et du Conseil Exécutif de Corse, et en réponse au recours gracieux de la Préfecture de Corse également contre la délibération n°18/027AC du 16 janvier 2018 (article premier), qui détermine le montant de la dotation globale affectée à la rémunération des collaborateurs des groupes d'élus de notre Assemblée, il est nécessaire de procéder à un réajustement du montant de ces crédits.

Cette modification a pour conséquence de procéder à une légère baisse (-0,48%) de la dotation globale des crédits réservés à la rémunération des collaborateurs des groupes d'élus de notre Assemblée.

Aussi, je vous propose de voter dans les limites légales maximales, soit 30% du montant prévisionnel des indemnités à verser en 2018, un montant de 742 316,45€ au lieu des 745 896,75€ initialement affectés.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 18/027 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DU 16 JANVIER 2018 PORTANT SUR LE FONCTIONNEMENT DES GROUPES POLITIQUES DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Identifiant acte 02A-200076958-20180726-017497-DE

Identifiant interne 017497

Date de réception par la préfecture 2 août 2018

Nombre d'annexes 0

Date de l'acte 26 juillet 2018

Code nature de l'acte 1

Classification 4.5.1

[Fermer](#)